

Le **Groupe Scolaire Saint-Louis**, établissement privé sous contrat avec l'État, offre depuis plus de 30 ans, des formations enrichissantes, du Baccalauréat Professionnel et technologique au Brevet de technicien Supérieur dans les domaines de la Restauration et de l'Hôtellerie.

Nos Formations

- **En lycée professionnel :**
 - Bac Pro cuisine
 - Bac Pro commercialisation et service en restauration
- **En lycée technologique :**
 - Baccalauréat technologique
 - Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
 - Mise à Niveau en Hôtellerie-Restauration
 - BTS Management en Hôtellerie-Restauration



Pourquoi verser ?

La Taxe d'Apprentissage permet de financer, par le biais des entreprises, les dépenses de l'apprentissage et des formations professionnelles et technologiques. Soutenir notre établissement c'est nous permettre de renouveler le matériel pédagogique et ainsi notre établissement pourra répondre aux mieux aux attentes des familles en maintenant la qualité de nos formations, développer nos compétences et exceller dans l'enseignement professionnel et technologique.

Comment agir ?

Vous pouvez nous aider en signalant au service comptable de votre entreprise ou votre cabinet comptable que vous souhaitez nous faire bénéficier de votre taxe d'apprentissage.

Vous pouvez également nous donner les coordonnées de votre service/cabinet comptable afin que notre collecteur le contacte.

Vous pouvez également faire des dons en nature.

La loi prévoit qu'une entreprise puisse s'exonérer du versement de la taxe d'apprentissage si elle verse des dons en nature. Dans la mesure où ceux-ci respectent un intérêt pédagogique incontestable.

A qui verser ?

- A la chambre du commerce et de l'industrie - A notre organisme récolteur "ASP" en vous connectant directement sur le site :

www.asponline.fr

Etablissements bénéficiaires à indiquer sur le bordereau de versement :

- Lycée PROFESSIONNEL : N° 0451588G
(Hors-Quota)
- Lycée TECHNOLOGIQUE : N° 0450107X
(Hors-Quota)